

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° CG-2014/06/27-2/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

84116859

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/07/2014

Réception Préfet : 02/07/2014

Publication RAAD : 02/07/2014

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : BENARD Michel

OBJET : Jury de maîtrise d'oeuvre relatif au programme de construction d'un collège à Montévrain.

Il est proposé de constituer un jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif au programme de construction d'un collège à Montévrain, adopté lors de la séance du 14 mars 2014. Il s'agit de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, notamment dans ses articles 22 à 24,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Le jury de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un collège à Montévrain est composé de la façon suivante :

Titulaires :

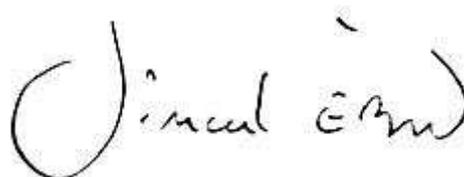
- M. Michel BENARD
- M. Jacky LAPLACE
- M. Didier TURBA
- M. André AUBERT
- M. Arnaud DE BELENET
- M. Sinclair VOURIOT

Suppléants :

- M. Christian CIBIER
- M. Jean-Jacques MARION
- M. Jean-Louis MOUTON
- M. Bertrand CAPARROY
- Mme Paule NOURY
- M. Jean-François ONETO

Adopté à l'unanimité

Vincent ÉBLÉ



Président du Conseil général
de Seine-et-Marne